Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2026_0823

Arrêté temporaire de circulation

TRAIL DE LA SOURCE

ROUTE DE L'HIPPODROME (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU l'arrêté SG n°2026-69 en date du 13/04/2026 portant délégation de signature,
VU la demande en date du 28/10/2026 par laquelle **ASGO RANDO demeurant 1 rue de la Roche Allain La Chapelle du Genêt 49600 BEAUPRÉAU EN MAUGES représentée par Monsieur Frédéric JOLIVET** demande l'autorisation pour occuper le domaine public :
- ROUTE DE L'HIPPODROME (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges),
CONSIDÉRANT que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers,,

ARRÊTE

ARTICLE 1
Le 06/12/2026, de 8h à 15h, l'évènement motivant le présent arrêté aura lieu ROUTE DE L'HIPPODROME.
Des commissaires seront prévus pour les traversées sur la voie publique. Les coureurs ne seront pas prioritaires

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ASGO RANDO.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 novembre 2026
Pour le Maire,
Maire délégué de Beaupréau, commune déléguée de Beaupréau-en-Mauges

Christian DAVY

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE BEAUPRÉAU
49

DIFFUSION:
- *ASGO RANDO*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Beaupréau*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook